

Question de M. Dimitri Fourny à M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique, portant sur « PPP : à quand la fin de l'évaluation, à quand le début de l'action ? »

M. Dimitri Fourny (cdH). – Monsieur le ministre, je souhaite vous interroger à nouveau sur la question des partenariats public-privé que nous avons évoquée voici près de deux mois. À l'issue de l'interpellation conjointe développée avec M. Neven, vous aviez annoncé votre intention de soumettre à une nouvelle analyse les PPP envisagés sous la précédente législature. Vous aviez déclaré que, sur la base des études déjà réalisées, les différents projets retenus étaient trop onéreux et trop longs et ne permettaient pas de répondre aux attentes du terrain.

Vous aviez mentionné aussi que vous étiez en train d'étudier de nouvelles formules de financement permettant de répondre aux attentes suscitées par ces PPP dans l'enseignement subventionné ainsi que dans les communes et les provinces, et que vous aviez l'intention d'organiser une table ronde pour évaluer la manière la plus adéquate d'atteindre l'objectif fixé.

J'ai appris que différentes rencontres se sont déroulées avec votre cabinet et l'Union des villes et communes et que des avis ont été sollicités. Aussi, je vous demande de bien vouloir faire le point.

Comment envisagez-vous l'évolution de ce dossier qui suscite beaucoup d'attentes sur le terrain étant donné l'ampleur des besoins ? Différentes formules ont été évoquées, notamment le refinancement du Fonds des bâtiments scolaires, la poursuite des PPP et le Plan des travaux prioritaires. Qu'en est-il ? Quelles sont les perspectives ?

M. Jean-Marc Nollet, vice-président et ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique. – Comme vous, monsieur Fourny, je me suis interrogé sur l'histoire de ce dossier. Les archives montrent que la première évocation du PPP remonte au 1^{er} septembre 2005, lorsque Mme Milquet a déclaré, au cours d'une intervention : « Le principe, c'est de constituer une société immobilière dotée d'un budget d'un milliard d'euros. » Dans les dossiers du gouvernement précédent figure la notification selon laquelle le ministre de l'Enseignement obligatoire est chargé de poursuivre la procédure et de publier l'avis de marché. Ce document date du 30 avril 2009, soit quatre ans après les propos de Mme Milquet. Le précédent gouvernement a traité ce dossier un certain temps.

Ensuite, j'ai tenté de savoir si le ministre de l'Enseignement avait exécuté cette notification et effectivement lancé l'avis de marché. La réponse est négative. Il faut souligner que les élections

étaient proches ; dans cet hémicycle, les personnes d'expérience savent ce que cela signifie.

On a donc laissé aux futurs négociateurs le soin de voir ce qu'il en était.

Les négociateurs de l'époque ont tous – je dis bien tous – convenu qu'il était nécessaire et pertinent d'évaluer le dispositif selon deux critères : le coût budgétaire – entre-temps, nous avons subi la crise financière – et la dimension énergétique des projets. Les bâtiments scolaires impliquent en effet une réflexion environnementale.

Les négociateurs ont donc inscrit ces deux préoccupations dans la Déclaration de politique communautaire en ces termes : « évaluer le partenariat public-privé en matière d'infrastructures scolaires, en fonction des objectifs fixés, dont la performance énergétique et le coût pour les finances publiques. » Comme vous le savez, cette déclaration fut présentée au parlement.

Le nouveau ministre désigné n'a fait qu'appliquer la DPC votée par tous les membres de la majorité : il a donc procédé à l'évaluation.

Dans ce même accord de gouvernement, il était dit que nous reportions d'un an les engagements budgétaires de manière à pouvoir mener ladite évaluation. Mais les négociateurs, en toute intelligence, ont prévu que le budget qui ne serait pas consacré aux PPP serait immédiatement recyclé dans des fonds classiques. Quoi de plus intelligent, puisque nous savons que les écoles en ont besoin ! Ce point a été voté par le parlement et je n'ai fait que l'appliquer.

L'exposé des motifs du budget annonce que les crédits 2010 seront reportés sur 2011. Tout se trouve donc dans l'accord budgétaire. Ce dernier était accompagné d'un décret-programme, selon lequel les moyens financiers qui ne seraient pas affectés aux PPP le seraient aux PPT, c'est-à-dire aux travaux de première nécessité pour les écoles qui en ont le plus besoin : pour réparer un toit qui fuit, des fenêtres cassées. . .

C'est pour cette raison que vous avez voté une augmentation du PPT, qui passe de dix-huit millions à trente-trois millions d'euros. Le budget ainsi recyclé est alloué aux écoles qui en ont le plus besoin. Vous avez raison, monsieur Fourny, ce dossier a été ouvert il y a longtemps déjà.

Quant au passage à l'action, je vous confirme ce que je vous ai annoncé en commission du 25 janvier : nous serons prêts pour 2011.

Vous me dites que les acteurs de terrain manifestent leur impatience. Ils ont raison ! Nous pouvons les comprendre, vu l'état des bâtiments. Mais j'élargirai votre propos : outre les quarante-neuf écoles retenues, ce sont 2 647 implantations qui ont des besoins en la matière !

De ce point de vue, j'ai été un peu surpris en découvrant la sélection des écoles pour les PPP. Sur les trente-cinq écoles de l'officiel subventionné, alors qu'un réel besoin se pose à Bruxelles en

raison de l'explosion démographique, deux seulement figurent dans la liste. On n'y a peut-être pas pensé plus tôt, il y a certainement des éléments à réévaluer. Je regarde ensuite la répartition : trois écoles en Brabant wallon, six à Liège, huit dans le Hainaut, trois à Namur, treize dans le Luxembourg et deux seulement à Bruxelles alors que les besoins y sont criants. Je l'ai dit lorsque vous m'interrogiez en janvier, je le répète aujourd'hui, qu'importe, ces écoles ont reçu un signal de l'autorité, à savoir le gouvernement. Elles auront donc, d'une manière ou d'une autre, une réponse à leurs besoins.

Vous m'interrogez sur nos réunions. Elles ont été nombreuses, avec l'administration, les techniciens et les experts, pour évaluer et définir les alternatives éventuelles. Ce n'est pas simple. On essaie le Centre régional d'aide aux communes (CRAC), le financement alternatif, d'autres formules de PPP, parfois sans la maintenance. Les critères d'évaluation sont les suivants : le coût pour la Communauté française, le coût pour les communes et le calendrier de réalisation.

Sous réserve de l'évolution politique dans notre pays, l'étape suivante est le mardi 4 mai 2010. Ce jour-là, je dois rencontrer votre collègue, M. Neven, sous sa casquette de président du Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP), mon interlocuteur privilégié en la matière. C'est le gouvernement qui tranchera, mais nous avons pour habitude d'écouter aussi les acteurs de terrain. C'est avec M. Neven que nous définirons le calendrier ainsi que le profil des personnes à inviter à la table des discussions.

Cela pourrait être le bureau du CECP, les quarante-neuf écoles concernées dont trente-cinq de l'officiel subventionné, ou les deux, ou plus largement encore une représentation des 2 462 implantations des autres programmes. Je n'ai pas de réponse, c'est M. Neven qui me l'apportera. Le dossier progresse mais les participants à la discussion seront choisis en concertation.

Il me semble nécessaire de corriger les informations qui ont pu être données à la suite des discussions en commission. Entre-temps, le PPT a été porté de dix-huit à trente-trois millions d'euros. Le 23 avril, treize millions sur les trente-trois avaient déjà été engagés : 5,7 millions pour l'officiel subventionné dont 18 % consacrés à des écoles de la province du Luxembourg.

Il ne faut pas oublier les fonds classiques attribués aux bâtiments scolaires. À mon entrée en fonction, j'ai examiné avec mes collaborateurs les dossiers introduits par les différentes écoles. Parmi ceux-ci, trente-trois avaient déjà obtenu une promesse de principe. Nous avons donné instruction à l'administration d'accélérer les procédures. Depuis lors, deux dossiers ont reçu une promesse ferme, Arlon et Messancy. Pour dix autres localités, je n'attends plus que les dossiers. J'ai donné

instruction aux écoles concernées de mettre à jour leurs dossiers qui datent parfois de 1997. Ils seront immédiatement traités et signés car les fonds classiques et le PPT continuent à fonctionner.

Je ne reviendrai pas sur l'article que je viens de citer, mais on parlait en 2005 d'un milliard d'euros.

Ce chiffre revenait dans la note d'orientation de 2006. Dans l'exposé des motifs du décret voté par ce parlement, on parle déjà d'investissements importants compris entre 500 millions et un milliard d'euros. Dans la note au gouvernement du mois de mars 2009, il est stipulé que l'enseignement libre se retire du programme. On parle alors de 519 millions. En avril 2009, quelques mois avant les élections, la note transmise à l'inspection des finances parle de plus ou moins 300 millions.

À mon arrivée, on me donne un chiffre précis : 260 millions ; 176 millions sont prévus pour l'enseignement officiel subventionné et 87 millions pour l'enseignement de la Communauté française.

Reste la question des délais. Je rappelle qu'entre la première déclaration en 2005 et la décision tombée en 2009, le précédent gouvernement a travaillé pendant quatre ans. Je rappelle également que les dossiers concernant les bâtiments prennent toujours beaucoup de temps. Les bourgmestres ici présents savent de quoi je parle. En l'occurrence, je suis en train de finaliser des dossiers introduits en 1997. Je regrette que certains aient pu donner l'illusion que grâce au PPP, les écoles seraient construites en 2010. On a, sciemment ou non, entretenu la confusion autour de cette date. Jamais il n'eut été possible de construire ces bâtiments en 2010. J'ai analysé le cahier spécial des charges adopté au mois d'avril. Il comprend un schéma reprenant les procédures à respecter avant d'avoir défini le partenaire avec lequel on va établir le PPP. Sur ce schéma de deux pages, un délai de dix-huit mois est prévu pour l'adjudication, et il faut y ajouter le délai d'attente. Plus loin, à la page 16, il est dit que « pour que les écoles et les travaux soient mis à disposition, il faut envisager une période de 42 mois à dater de la signature du contrat ». On arrive ainsi à un total de 60 mois, soit cinq ans. J'ignore qui a pu imaginer qu'un PPP permette la construction d'écoles en 2010.

Je termine en vous remerciant, monsieur Fourny, de m'avoir permis de faire la clarté sur la construction de bâtiments scolaires. Sans ces précisions, on aurait continué à croire que des écoles auraient pu éventuellement être construites en 2010. J'ai rappelé les faits du passé, la Déclaration de politique communautaire et notre volonté de réaliser le recyclage des moyens prévus. Nous voulons que ces derniers profitent à tous, notamment aux écoles du Luxembourg que j'ai citées.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je remercie le ministre de ce travail précis de recherche sur le PPP, notamment sur la manière dont il a pu

constituer une ébauche de solution à la problématique de la construction de bâtiments scolaires.

Les manques sont manifestement criants dans ce domaine comme vous venez de le rappeler, et ils existent toujours. Notre préoccupation est de pouvoir y répondre le plus rapidement possible. Quand on veut avancer, il faut éviter de regarder dans le rétroviseur.

Je note que d'anciens dossiers viennent de sortir. Il est vrai qu'un délai de treize ans est relativement normal dans le cas des bâtiments scolaires puisque, dans une commune, on compte généralement dix ans entre l'introduction d'un dossier et l'inauguration. C'est surtout dû au fait que le fonds des bâtiments scolaires est désargenté. Il conviendrait à mes yeux de le réalimenter pour revenir sur certains dossiers qui sont dans le passif.

Je vous demanderai de veiller à ce que les bâtiments considérés comme prioritaires par les divers pouvoirs organisateurs communaux le restent et soient financés en premier lieu. Ensuite, sans vouloir polémiquer, j'aimerais que vous tiriez des enseignements de cet historique et que vous ne commettiez pas les mêmes erreurs. Nous sommes aujourd'hui dans l'impasse et il faudrait éviter que cela se reproduise. Enfin, les crédits sont gelés dans le budget 2010 et une priorité sera accordée en 2011 quand les financements seront débloqués. J'espère que les concertations avec les différents intervenants de ce dossier se feront rapidement.

Des orientations claires devraient être définies afin d'avancer et de développer une stratégie précise le plus rapidement possible. Les délais de réalisation devraient être fixés promptement. Nous devons savoir où nous allons. Avec le temps, des anciens dossiers qui ne sont plus prioritaires actuellement, étant donné une modification de la population scolaire, seront peut-être sélectionnés et menés à bien. Je vous demande d'analyser ce dossier sur ces deux plans. Enfin, je vous remercie pour le caractère complet de votre réponse.